



PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le onzième (11^e) jour du mois de mars 2019 à 18 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle :

sont présents :	M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
	M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
	M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
	M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
	M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6
est absent :	M. André Therrien, conseiller	siège # 2

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 18 h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

2019-03-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

4. Ville de Disraeli – Demande de reconnaissance du caractère supralocal

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville de Disraeli, la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après «Municipalité») a accepté de bonne foi de participer à une démarche concertée des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches relativement à l'organisation des loisirs et des activités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la démarche proposée par la Ville de Disraeli était soutenue par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité a désigné M. Richard Picard, conseiller, pour la représenter au sein du comité de travail formé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le comité formé par les municipalités n'a tenu que cinq (5) réunions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli n'a pas déposé au comité des informations précises sur l'utilisation de ses équipements, infrastructures, services ou activités par les citoyens des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a décidé de façon unilatérale de mettre fin aux travaux du comité en annulant la rencontre qui devait avoir lieu le 23 janvier 2019 à Stratford;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
Et résolu;

DE RÉITÉLER l'ouverture de la Municipalité à poursuivre des échanges, avec l'ensemble des municipalités concernées, quant au possible caractère supralocal de certains équipements, infrastructures, services ou activités, incluant ceux situés sur le territoire de Stratford qui sont utilisés par les citoyens des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches;

DE DEMANDER à la Ville de Disraeli de fournir, dans les meilleurs délais, les informations qu'elle possède quant à l'utilisation de chacun de ses équipements, infrastructures, services ou activités par les citoyens de Stratford.

2019-03-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. INFOTECH – RENOUELEMENT D'UNE BANQUE D'HEURES DE SERVICES EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT qu'INFOTECH est une société qui développe un logiciel de gestion spécialisé et qui offre du support informatique pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'INFOTECH est l'un des fournisseurs en technologie de l'information pour la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après «Municipalité»);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a recours sur une base régulière aux services d'INFOTECH;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des services professionnels reçus jusqu'à maintenant et désire renouveler la banque d'heures de services informatiques pour 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux de réserver une banque d'heures que de demander à la carte des services informatiques;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

D'ACCORDER une banque de vingt-six (26) heures de services informatiques d'INFOTECH en faveur de la Municipalité, selon les besoins, pour une somme de 2 250,00 \$ taxes incluses.

2019-03-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6. LOGICIELS ANTIDOTE POUR TROIS (3) POSTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le logiciel correcteur d'orthographe Antidote est un outil essentiel pour les travaux de rédaction et de communication sur support informatique;

CONSIDÉRANT que ce logiciel est utilisé quotidiennement dans le cadre de tous travaux de rédaction et de communication, et qu'il améliore la qualité du travail des documents générés au bénéfice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) postes de travail administratif bénéficieraient d'avoir un logiciel Antidote pour la réalisation de travaux sur support informatique;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

D'AUTORISER l'achat du logiciel Antidote pour trois (3) postes de travail administratif pour la somme de 448,00 \$ taxes incluses.

2019-03-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. AUTORISATIONS :

a. À LYNE LAVERDURE DE GÉRER LE COMPTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après «Municipalité») possède des cartes de crédit (ci-après «les Cartes») chez la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après «la Fédération»), pour l'achat de biens divers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et à être responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de déléguer et de contracter en vue de demander l'émission de Cartes, incluant leur

renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lyne Laverdure deviendra directrice générale et secrétaire-trésorière le 1^{er} avril 2019, remplaçant ainsi Mme Manon Goulet, actuelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité;

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

2019-03-28

DE DÉSIGNER M^{me} Lyne Laverdure gestionnaire du compte des Cartes de la Fédération

D'ACCORDER à M^{me} Laverdure le droit de demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit;

D'ACCORDER à M^{me} Laverdure tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

D'AUTORISER M^{me} Laverdure à désigner à la Fédération les personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

D'AUTORISER M^{me} Laverdure à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

b. CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS POUR LYNE LAVERDURE

CONSIDÉRANT QUE dans l'exécution de ses tâches, M^{me} Lyne Laverdure devra procéder à l'achat de biens divers pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains achats ne peuvent être effectués que par carte de crédit;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

2019-03-29

D'AUTORISER l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins au nom de M^{me} Lyne Laverdure pour la somme de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

c. CARTE DE CRÉDIT POUR LE CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que dans l'exécution de ses nouvelles tâches, M. Éric Côté devra procéder à l'achat de pièces ou équipements;

CONSIDÉRANT que certains achats ne peuvent être effectués que par carte de crédit;

CONSIDÉRANT que le coût des pièces dans le domaine de la voirie est assez coûteux;

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

2019-03-30

D'AUTORISER l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins au nom de M. Éric Côté pour la somme de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

d. CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS - GESTION

CONSIDÉRANT la responsabilité du Conseil en matière d'approbation et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est responsable de la gestion des cartes de crédit;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

2019-03-31

QUE LES AUTORISATIONS données à la directrice générale quant au nombre de cartes demandées et quant au montant de crédit autorisé pour chacune soient exercées dans le cadre des décisions préalables prises par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 18 h 25.

2019-03-32

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire